

Mise en ligne : 9 octobre 2016.
Dernière modification : 9 février 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ HYDRAULIQUE TUNISIENNE

S.A., 5 décembre 1919.

Société Hydraulique Tunisienne
(*La Journée industrielle*, 3 janvier 1920)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet : l'étude technique, agricole et financière de la question de l'hydraulique tunisienne et les travaux préparatoires de toute nature s'y rattachant ; la construction de barrages et en général l'exploitation et l'utilisation sous toutes leurs formes dans l'Afrique du Nord française, y compris le Maroc, et spécialement en Tunisie, de toutes eaux ou sources, leur captage, leur dérivation, leur aménagement en vue de l'irrigation de terrains agricoles, de la distribution d'eau potable ou industrielle ; la construction de toutes usines pour utiliser la force hydraulique ou thermique, pour la transformation en énergie électrique ; la construction et l'établissement de tous réseaux de distribution ; la recherche, l'obtention de toutes concessions relatives aux objets ci-dessus et b exploitation des concessions.

Le siège est à Paris, 43, rue Cambon.

Le capital est fixé à 500.000 fr. en actions de 500 fr.

Les premiers administrateurs sont : la Société coopérative des domaines de l'Oued-Zéroud, à Pavilliers (Tunisie) ; la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, à Paris, 29, boulevard Haussmann ; la Compagnie Algérienne, à Paris, rue d'Anjou, 50 ; le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Alger, boulevard de la République, et à Paris, 43, rue Cambon ; la Société centrale de travaux et de constructions, à Paris, 8, rue Lamennais ; et MM. Edmond Taffinaud, banquier à Paris, 95, rue de Monceau ; le major général Louis Jackson, à Londres, Lancaster Road Wimbledon, et Léon-Henri Charbonnel, négociant à Purley (Surrey), Great Woodcate House.

Société Hydraulique Tunisienne
(*La Journée industrielle*, 16 janvier 1920)

Cette nouvelle société anonyme a pour objet tous les travaux pour l'utilisation de l'eau : irrigations, distributions d'eau potable, construction d'usines électriques et de réseaux, ainsi que l'exploitation des concessions relatives aux objets ci-dessus, dans toute l'Afrique du Nord française, y compris le Maroc, et spécialement en Tunisie.

Le siège social est à Paris, 43, rue Cambon.

Le capital est fixé à 500.000 fr., en actions de 500 fr.

Société Hydraulique Tunisienne
(*La Journée industrielle*, 17 janvier 1920)

Nous avons annoncé hier la formation de cette société, dont le siège social est à Paris, 43, rue Cambon, et qui a pour objet tous travaux pour l'utilisation de l'eau, dans l'Afrique du Nord française et spécialement en Tunisie.

Les administrateurs de la Société Hydraulique Tunisienne sont : MM. Taffinaud [Taffineau] ; Jackson ; Charbonnel ; la Société des Domaines de l'Oued Zeroud ; la Société générale ; la Cie Algérienne ; le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; la Société centrale de travaux et de construction.

SOCIÉTÉ HYDRAULIQUE TUNISIENNE

S.A. frse au capital de 0,5 MF.

Siège social : PARIS, 43, r. Cambon

Registre du commerce : Seine, n° 109.248

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 402)

Conseil d'administration

composé de 8 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

REGNAULT (Eugène) ¹, 11, r. Lalo, Paris ; pdt ;

PHILIPPAR (Edmond)[CFAT], 43, r. de Courcelles, Paris ; v.-pdt ;

SAURIN (Jules)[Fermes frses de Tunisie], 120, r. de Serbie, Tunis ;

SCHWEISGUTH (Charles)[Cie algérienne], 55, r. de Varenne, Paris ;

TAFFINEAU (Edmond) ², 90, r. de Monceau, Paris ;

TRÉLAT (Marcel) ³, 98, bd Malesherbes, Paris ;

VENTRE (Jean), 12, r. des Belges, Tunis ;

WEYL (Ernest) ⁴, 5, av. Élysée-Reclus, Paris.

Commissaires aux comptes

HÉROUVILLE (Joseph d'), 8, r. de Solférino, Paris ;

MONTUREUX (Arthur de) ⁵, 5, r. Quentin-Bauchart, Paris.

¹ Eugène Regnault (1857-1941) : ancien diplomate en poste en Tunisie (1880-1888) et au Maroc (1905-1913). Administrateur du Crédit foncier d'Algérie Tunisie (juin 1921), son représentant dans diverses sociétés. Président de la Cie française du sisal et des distilleries du Congo (1928). Voir [encadré](#).

² Edmond Taffineau : directeur adjoint du service des émissions et placements à la Société générale, chevalier de la Légion d'honneur à ce titre (août 1921), censeur, puis directeur adjoint, puis administrateur (1931) de la Société générale. *Quitus* à sa succession en mai 1943. Il représente la Société générale dans le secteur énergétique et électrique (Anthracites de Bully, Applications industrielles, Est-Lumière à Paris, Gaz de Lyon, Lorraine d'électricité, Est-Électrique, Siemens-France) ainsi qu'à la Banque française de Syrie.

Marié à Lélia Escach († 1930). Un fils : Jacques, marié en 1937 à Gilberte Wignolle.

³ Marcel Trélat (1859-1933) : président du Bône-Guelma, puis de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens, etc. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

⁴ Ernest Weyl (1864-1937) : polytechnicien. Ancien dirigeant (puis liquidateur) de la Régie co-intéressée des tabacs de l'empire ottoman. Administrateur du Smyrne-Cassabla et prolongement (Turquie), des Tabacs du Portugal. Administrateur, puis liquidateur de la Cie générale des tabacs. Administrateur des Tabacs de l'Indochine. Administrateur délégué de l'Union européenne industrielle et financière (UEIF) — holding créé par Schneider et la Banque de l'union parisienne — de 1919 à 1922, la représentant à la Banque générale de crédit hongrois, il passe ensuite au service de la SGE dont il fut vice-président, puis brièvement président (avril-juillet 1937). Administrateur de la Thomson-Houston, de la Sofina, de la Société centrale pour l'industrie électrique, des Forces motrices de la Truyère, de l'Électricité d'Alep, de la Chade...

⁵ Arthur de Montureux (1861-1944) : secrétaire du Syndicat agricole des colons français de Tunisie. administrateur d'une quarantaine de sociétés, dont l'Omnium des mines d'Algérie-Tunisie (1903). Voir [encadré](#).

Objet. — Études techniques, agricoles et financières de la question de l'hydraulique en Tunisie et les travaux préparatoires de toute nature s'y rattachant ; exploitation et utilisation sous toutes leurs formes dans l'Afrique du Nord française, y compris le Maroc, et spécialement la Tunisie, de toutes eaux ou sources, leur captage, leur dérivation, leur aménagement en vue de l'irrigation de terrains agricoles et de la distribution d'eau potables ou industrielle.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. Sur le solde : 10 % au conseil, le reste à la disposition de l'A.G.
